



## L'ACTUALITÉ

# LE PROJET DE LOI PACTE AURA DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR NOTRE SECTEUR

C'est un projet de loi structurant qui est en cours d'élaboration et sa cible est principalement la petite entreprise.



**L'U2P fait 42 propositions et invite notamment à lancer une réflexion globale sur le statut de l'entreprise individuelle pour une équité fiscale et sociale des entreprises quel que soit leur statut.**

**984**

**propositions**  
ont été faites au  
Ministre de l'Économie.

Le projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises de proximité, dit PACTE, est en cours d'élaboration depuis maintenant plusieurs mois puisque 6 binômes chefs d'entreprise/parlementaires ont déjà rendu leurs rapports.

Au cours de cette première étape, près de 1 000 propositions ont été faites au Ministre de l'Économie. Pour l'instant, celui-ci en a retenu 31 qui font l'objet d'une consultation publique jusqu'au 5 février. L'objectif est la présentation du projet de loi en Conseil des Ministres en avril et son adoption définitive avant la fin de l'année.

De ce texte, on retiendra à ce stade trois points : la révision des seuils sociaux, la volonté d'associer davantage les salariés aux résultats de l'entreprise, et enfin la facilitation des transmissions et des reprises d'entreprises.

Sur le premier point, le Gouvernement envisage de généraliser le gel des obligations en cas de franchissement d'un seuil et ce, pendant 3 ans. De même, sont prévus une harmonisation des définitions de seuils et un relèvement de certains d'entre eux.

Sur le second point, l'État souhaite généraliser l'intéressement et la création de dispositifs de partage de valeurs dans les entreprises de moins de 49 salariés.

Il entend également simplifier le système actuel de participation et en particulier les obligations administratives qui s'y rattachent (obligation de déposer les accords à la Direccte par exemple).

Toujours pour faciliter ces accords, il est prévu d'encourager les branches à élaborer des accords clé en main sachant que seul ce type d'accord pourrait être étendu.

On notera à cet égard que le bâtiment n'a pas attendu ce projet de loi et qu'une négociation est en cours justement sur l'intéressement et la participation en vue d'en favoriser l'utilisation (mais pas l'obligation) dans les entreprises.

Enfin, pour conclure sur cet aspect du projet de loi, les règles du forfait social pourraient être modifiées dans les petites entreprises sur une partie des versements effectués par les employeurs sur les dispositifs de participation, d'intéressement ou d'abondement. Il en irait de même pour les grandes entreprises seulement si les versements sont placés à long terme.

S'agissant de transmission et de reprise d'entreprise, les obligations des créateurs pourraient être assouplies, le choix d'un régime fiscal et social pourrait être rendu flexible et enfin, la reprise d'une entreprise par ses salariés serait facilitée, tout comme les transmissions familiales.

Le Pacte Dutreil pourrait être assoupli pour permettre à une autre personne qu'un héritier de prendre la direction de l'entreprise.

On notera au passage que pour favoriser les créations d'entreprise, il est envisagé de « ne plus faire du stage préalable à l'installation une condition préalable systématique à la création d'une entreprise artisanale, dans la mesure où la réforme de la formation professionnelle et

(Suite p. 4)

47,2  
MILLIARDS

D'IMPÔTS ONT ÉTÉ COLLECTÉS  
AUPRÈS DES ENTREPRISES  
PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
EN 2016.

## ÉCONOMIE

# IMPÔTS LOCAUX : LES TAXES PÈSENT DAVANTAGE SUR LES ENTREPRISES

**Allégés d'un côté, alourdis de l'autre.** Les impôts locaux qui pèsent sur les entreprises se sont alourdis de 2,6 % en un an. La taxe foncière est la principale responsable de cette situation et en particulier celle portant sur les propriétés foncières bâties qui représente 22 % de la fiscalité des entreprises.

Compte tenu des coups de rabot qu'elles subissent d'année en année alors que leurs dépenses sociales ne cessent de progresser, il y a fort à parier que les Collectivités seront contraintes de se rattraper sur la fiscalité locale.

On peut ainsi s'attendre à une forte hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée qui représente déjà 36 % des différentes taxes pesant sur les entreprises.

Bercy prévoit, en effet, une augmentation de cette cotisation supérieure à 4 % cette année. Une mauvaise nouvelle pour nos entreprises !

## → LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN HAUSSE

**Il semblerait que l'économie française se porte vraiment mieux ou, en tout cas, que les candidats à l'installation le croient.**

Depuis 4 ans, en effet, ils sont de plus en plus nombreux à sauter le pas.

En 2017, 197 900 personnes ont créé leur entreprise, soit 4,8 % de plus que l'année précédente. Le phénomène n'est pas nouveau : en 15 ans, le nombre de créations d'entreprises a doublé. Ainsi, les entreprises individuelles et micro-entreprises représentent aujourd'hui 591 300 entreprises.

L'Insee constate à cet égard que le nombre de micro-entreprises progresse à nouveau après deux ans de stagnation. Ainsi, au cours de l'année écoulée, 2 créateurs d'entreprises sur 5 ont fait le choix de ce statut, ce qui représente 241 800 entreprises.

Elles sont majoritairement créées dans le secteur des transports et de l'entrepôt (24,7 % des créations) mais surtout dans le commerce, l'hébergement et la restauration (30 % des créations).

197 900

ENTREPRISES ONT ÉTÉ CRÉÉES  
EN 2017.

## SOCIAL

## → ASSURANCE CHÔMAGE : LA BONNE VOLONTÉ PRÉVAUT

**Les difficultés rencontrées dans les discussions sur la réforme de l'apprentissage et celle de la formation professionnelle rejettent inévitablement sur la négociation relative à l'assurance chômage. Pour autant, les partenaires sociaux font preuve de bonne volonté et essaient d'avancer malgré tout.**

Ils ont commencé à nourrir leurs réflexions en chiffrant des hypothèses de travail concernant l'indemnisation des démissionnaires. Unaniment, ils considèrent qu'il faut s'appuyer sur le projet professionnel du démissionnaire et non pas sur des droits basiques. Ils ont prévu de préciser les critères à mettre en place pour valider un projet de transition professionnelle et ouvrir de nouveaux

droits aux salariés démissionnaires. Mais certaines organisations de salariés craignent un transfert des droits à la reconversion professionnelle et veulent éviter que le seul moyen d'y parvenir soit désormais la démission.

Dans son « avant-projet d'accord national interprofessionnel relatif à la réforme de l'assurance chômage » transmis aux organisations de salariés, le patronat répond à ce souci en proposant de créer un nouveau droit spécifique et subsidiaire aux dispositifs actuels, réservé aux démissionnaires sous une série de conditions cumulatives.

Par ailleurs, dans cet avant-projet, le patronat évacue purement et simplement le cas des travailleurs indépendants en considérant que le sujet « ne

peut relever d'une discussion paritaire ». Il propose toutefois que soit envisagé un régime public financé par la solidarité nationale mais indépendant de l'assurance chômage des salariés. Le patronat a également suggéré que le cas des indépendants travaillant pour des plates-formes soit examiné dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

Enfin, le patronat propose de renvoyer aux branches le soin de traiter le problème des contrats courts, sachant que 80 % des contrats inférieurs à un mois sont concentrés dans quelques secteurs parfaitement identifiés : travail temporaire, spectacle, musique, audiovisuel, cinéma, hébergement, restauration, établissement médico-social et d'actions sociales.

## LOBBYING

## → L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE PENCHE SUR LE FINANCEMENT DES TPE



**C'est à l'initiative de la députée LRME Amélie de Monchalin que 300 représentants du secteur bancaire et de la gestion du patrimoine se sont réunis la semaine dernière à l'Assemblée nationale.**

L'objectif de ce rassemblement était de verser au pot commun toutes les idées visant à réorienter l'épargne des Français vers les petites entreprises.

À cette occasion, la députée a demandé aux banques de faire preuve d'audace et d'imagination pour proposer de nouveaux produits de placement au profit des petites entreprises, plus avantageux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Le cabinet Roland Berger publie à cette occasion une étude qu'il a réalisée sur ce sujet. Il y relève que la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière va faire disparaître l'ISF PME qui était un dispositif efficace pour soutenir les PME, comme en atteste le financement, grâce à ce dispositif, de 4 700 PME entre 2010 et 2016, ce qui est loin d'être négligeable.

Les pistes proposées consistent surtout à renforcer l'existant (le dispositif Madelin par exemple ou encore le PEA-PME).

La députée Amélie de Montchalin a également invité les professionnels de la banque et des placements à former leurs conseillers pour qu'ils puissent mieux accompagner les TPE/PME.

De leur côté, les acteurs du financement ont demandé en retour une révision des réglementations encadrant les produits d'investissement afin de développer l'épargne-retraite ou un nouveau type de contrat d'assurance vie en euros bonifiés.

Le débat n'est pas clos. 4 groupes de travail ont été constitués au sein de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale pour creuser ces questions avec les professionnels du financement qui seront conviés à ces travaux.

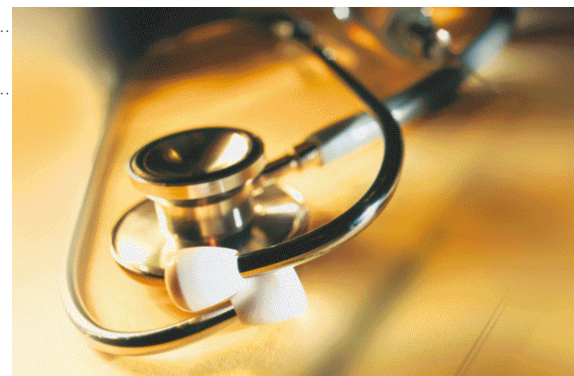


## SOCIAL

### → MALADIES PROFESSIONNELLES : LES AFFECTIONS PSYCHIQUES PROGRESSENT

La branche Accident du Travail Maladie Professionnelles (AT/MP) de l'assurance maladie s'inquiète du nombre croissant de troubles psychosociaux dans les entreprises. Elle a dénombré 10 000 accidents du travail pour ce motif en 2016 mais suppose que les sous-déclarations sont très nombreuses et qu'il y en aurait plutôt 20 000. Certes, le phénomène n'est pas encore majeur puisqu'il n'occasionne « que » 230 millions d'euros de coût annuel pour l'assurance maladie quand les TMS (troubles musculo-squelettiques) en

nécessite 800 et que le coût des lombalgies atteint le milliard. Pour autant, en termes de sinistralité, les affections psychiques sont passées de 1 % à 1,6 % entre 2011 et 2016, ce qui représente en pourcentage une très forte augmentation. L'assurance maladie constate que les conditions de travail des ouvriers se sont beaucoup améliorées alors qu'elles sont de plus en plus tendues dans les services. Le domaine médico-social concentre l'essentiel des troubles constatés (18 %) suivi de près par les activités de transport (15 %) et le commerce



de détail (13 %). Le nombre de demande de reconnaissance de ces troubles en maladie professionnelle a été multiplié par 5 en 5 ans. Or, dans ce cas, les arrêts de travail dépassent 400 jours contre une moyenne de 112 jours pour un accident du travail.

## MÉTIERS

### → JEAN-MARC DESMEDT RÉUNIT LES CONSEILLERS DE L'UNA CMA

Vendredi 26 janvier, le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a réuni ses conseillers professionnels. Un tour d'horizon des actualités de la filière a ouvert la séance, Jean-Marc Desmedt évoquant le projet de fusion entre la FBF et FBIE, la vice-présidence du Codifab confiée à la CAPEB, les activités du CNDB, et les événements de la filière prévus

en 2018 (Euro bois de Lyon et Forum Bois Construction). Le Président et ses conseillers ont validé le programme de l'UNA pour les Journées Professionnelles de la Construction de Brest puis ils ont passé en revue les dossiers en cours gérés dans le cadre du Codifab. Il s'agissait, en l'occurrence, de l'Inreco, les essais relatifs aux incendies sur lambris, le traitement des bois, le

design, les études prospectives et la réglementation feu. La réunion s'est terminée par un tour d'horizon des dossiers normalisation : le plan bois, les DTU 31.2 et 36.5, le calepin de chantier sur les escaliers, celui sur les menuiseries intérieures, et les interfaces avec le gros-œuvre.



### → CHRISTIAN SCHIEBER ET SES CONSEILLERS SE SONT RETROUVÉS LE 30 JANVIER

Le Président de l'UNA Métiers de la Pierre et ses conseillers professionnels ont ouvert leurs travaux en évoquant le BP Tailleur de pierres Monuments historiques.

Ils ont ensuite découvert les potentialités de la plateforme collaborative Agora interne à la CAPEB et à son



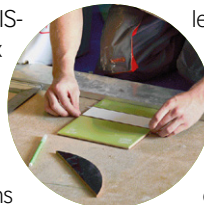
Réseau. Puis ils ont travaillé à l'offre de services que les Métiers de la Pierre pourraient proposer dans le cadre de la plateforme 3.0. Ils ont ensuite détaillé les actualités en matière de santé et de sécurité (en particulier la parution des nouveaux mémos IRIS-ST et le test de la pelle Leborgne).

Christian Schieber et ses conseillers sont revenus par ailleurs sur la bibliothèque d'ouvrages qui est constituée dans le cadre du nouvel outil destiné à aider les entreprises à calculer leurs devis. Ils ont évoqué également le guide sur le funéraire en cours de réalisation au CTMNC. L'après-midi a été consacrée à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

### → DOMINIQUE MÉTAYER A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage a réuni ses conseillers professionnels ce jeudi 1<sup>er</sup> février, tant pour finaliser le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Brest que pour préciser les thèmes qui seront abordés et faire un état des lieux sur l'organisation de l'événement. Les questions de santé et de sécurité ont été abordées avec un premier bilan des tests de produits effectués par Leborgne,

les nouveaux mémos publiés par IRIS-ST, l'évolution du dossier relatif aux poussières de silices sans oublier la nouvelle question des exo squelettes. Pour conclure cette journée, le Président Dominique Métayer et ses conseillers ont fait le tour des questions techniques et notamment un état des lieux des DTU en cours de révision (le DTU 52.1 sur le carrelage, le DTU 13.11 et 13.12 sur les fondations,



le DTU 20.1 sur la maçonnerie de petits éléments, le DTU 23.5 sur les planchers poutrelles et entrevous, le DTU 14.1 sur le cuvelage, le DTU 13.3 sur le dallage et le DTU 23.4 sur les planchers à prédalles industrialisées en béton). Enfin, il a été question des règles professionnelles sur le chanvre, de la 5<sup>e</sup> vague de calepins publiés dans le cadre du PACTE et des réflexions du groupe de travail relatif aux interfaces entre métiers.

### → CHRISTOPHE BELLANGER A ÉGALEMENT RÉUNI SES CONSEILLERS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Au programme de cette journée de travail figurait un état des lieux des travaux en cours au sein des organismes de la filière, qu'il s'agisse de Qualifelec, du Consuel, de Promotelec ou encore de Qualit'Enr. Le Président de l'UNA Équipement Électrique

et Électro-Domotique et ses conseillers professionnels ont ensuite découvert la plateforme collaborative Agora et la manière dont l'UNA peut l'utiliser pour faciliter ses travaux et l'archivage de ses documents. Après un point sur les questions de formation, Christophe Bellanger a invité son

équipe à finaliser le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Brest. Enfin, il a terminé cette réunion par un point sur les relations avec EDF, Enedis et l'Afnor.



# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## UNE ENTRETIEN AVEC LE DÉPUTÉ BRICOUT

Le Président de la CAPEB a reçu le Député de l'Aisne, Jean-Louis Bricout (Nouvelle Gauche). Ce dernier avait été un soutien précieux dans la précédente législature notamment lorsqu'il s'est agi de défendre nos positions sur les qualifications professionnelles. Lors de la dernière loi de finances 2018, M. Bricout, en tant que membre de la commission des Finances de l'AN, s'est également fait l'écho de nos préoccupations concernant le dossier « phare » du CITE. Cette rencontre était l'occasion de faire le point sur la mise en place en 2019 de la future Prime qui remplacera le CITE ; la CAPEB a fait part au parlementaire des propositions qu'elle avance

dans le cadre du plan de rénovation énergétique du Bâtiment. Enfin, ont été évoqués les prochains projets de loi qui seront débattus à l'Assemblée Nationale et plus particulièrement l'apprentissage et la formation professionnelle.

Le Président Liébus était accompagné à cette occasion de José Faucheu qui connaît bien le parlementaire pour être issu du même département.

## RÉUNION DU COPIL BÉRANGER DÉVELOPPEMENT

Avant chaque Conseil d'administration confédéral, le comité de pilotage de Béranger Développement se réunit pour faire un état des lieux des partenariats, assurer leur suivi, recenser les éventuelles remarques issues

du Réseau, et étudier de nouvelles possibilités de partenariat.

## RÉUNION DU GROUPE PARITAIRE SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Ce 1<sup>er</sup> février, les partenaires sociaux devaient se réunir à nouveau pour examiner les propositions du patronat. Patrick Liébus y défendait les positions de l'U2P.

## LE CONSEIL DES PROFESSIONS CLÔTURAIT LA SEMAINE

Le Conseil des Professions, constitué du Bureau confédéral et des Présidents d'UNA ainsi que de la Présidente de la CNFA se réunissait ce vendredi. Nous reviendrons en détail sur ces débats dans notre prochain numéro.

## GOUVERNEMENT

### → UN PLAN POUR REDYNAMISER LES CENTRES-VILLES

**Parallèlement au logement social, au projet de loi Elan, au plan de rénovation énergétique des logements, le Gouvernement a lancé un plan destiné à revitaliser les centres-bourgs et les centres villes.**

Baptisé « Action cœur de ville », ce plan concerne les villes moyennes comptant entre 20 000 et 100 000 habitants et ne s'appliquera qu'aux villes volontaires pour contractualiser avec l'État. 5 milliards d'euros lui seront consacrés sur 5 ans ce qui, au final, représente un somme modeste compte tenu des besoins. Les commerces devraient en bénéficier avec des démarches administratives allégées, des aides financières de

la Caisse des Dépôts (qui est autorisée à investir jusqu'à 300 millions d'euros dans des sociétés foncières en vue d'acheter des murs de boutique en centre ville) avec la possibilité pour les Maires des villes impliquées de geler des projets de centres commerciaux s'ils sont susceptibles de menacer le petit commerce de centre-ville.

La reconquête des habitants est l'autre volet de ce plan qui prévoit la réhabilitation de logements situés en centre-ville. Action logement prévoit ainsi de racheter 600 immeubles par an.

L'Anah prévoit de son côté 40 millions d'euros pour réhabiliter des logements insalubres et 1 milliard pour rénover de vieux immeubles sur



le plan énergétique. L'une des missions de la future Agence de la cohésion des territoires, dont la création devrait être actée dans le projet de loi ELAN, sera d'accompagner les Maires dans cette dynamique.

(Suite de la p. 1)

de l'apprentissage permettra de faire bénéficier les artisans de formations appropriées, ». Cette proposition nous paraît être une très mauvaise idée s'il s'agit de supprimer (par des équivalences larges) le stage à l'installation pour le plus grand nombre. Dans la suite logique, l'État envisagerait donc de permettre la création d'entreprise en ligne avec, en préalable, un test de connaissances comptables et fiscales qu'il faudrait impérativement réussir pour pouvoir valider la création de l'entreprise. Nous pensons que ces connaissances, certes fondamentales, ne sont pas les seules qu'un créateur doit maîtriser pour mener à bien son projet et qu'en conséquence cette proposition qui pourrait sembler satisfaisante ne présente pas, a minima, suffisamment de garde fous.

En revanche, créer une structure numérique unique facilitant l'accès des entreprises aux différents services utiles (URSSAF, Finances publiques, Dirrecte, etc) nous semble être une bonne idée, tout comme la création d'un site de référencement de toutes les entreprises à transmettre.

Dans le débat public qui s'est ouvert autour de ce projet de loi, on voit bien

la tentation du Gouvernement de créer un nouveau statut ou une nouvelle forme de société, notamment pour intégrer un objet social élargi et la responsabilité sociétale des entreprises. Nous regardons avec prudence ces deux propositions : est-ce vraiment nécessaire de créer une énième forme de société alors que nous invitons les Pouvoirs publics à simplifier les différents statuts juridiques des entreprises en vue d'établir une plus grande égalité de traitement en matière juridique, fiscale et sociale ? N'est-ce pas dangereux d'intégrer la RSE dans l'objet social des entreprises, en particulier en termes de responsabilités pour les chefs d'entreprise ?

Enfin, nous considérons qu'il faut absolument éviter de prendre des mesures destinées aux seules entreprises sous forme sociétaire écartant de fait les entreprises individuelles qui représentent les trois quarts des entreprises françaises. De son côté, l'U2P a formulé 42 propositions pour nourrir ce projet de loi, et beaucoup d'entre elles visent précisément à atteindre cette égalité de traitement et à alléger les contraintes fiscales qui pèsent sur les entreprises individuelles.

 En savoir plus sur **ARTUR**

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018